



COMPTE-RENDU N°1 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre janvier à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 17 janvier 2017

PRESENTS : MM. GUERIN – PIEDFERT – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE – PILET – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – WILLIAMS – LAGOUBIE – AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – DUHARD – MARCADIER – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT – LEY -DARRACQ – LAULANET

EXCUSES /ABSENTS : MM. SEGONZAC – GABRIEL (procuration Mme CABROL) – BLIN (procuration Mme AUXERRE) – GIMENEZ (procuration Mme DUHARD)

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire s'il est favorable au rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- **Transfert de la Zone Artisanale de Moulin-Neuf à la CC Isle Double Landais – précisions concernant l'emprunt restant à solder**

Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour le rajout de ce point à l'ordre du jour du conseil.

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 20 décembre 2017**

Le compte rendu du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget Principal - Ouverture de crédits budgétaires 2018 – section investissement**

Afin de pouvoir engager des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2018, il est proposé, comme le permettent les textes en vigueur, l'ouverture de crédits dans la limite d'un quart des crédits ouverts aux Budgets 2017 (hors remboursement du capital de la dette), soit pour les sommes suivantes (décisions modificatives comprises) :

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL	
	CREDITS OUVERTS AU BP EN 2017	OUVERTURE DE CREDITS 2018
16 (caution)	4 000,00 €	1 000,00 €
20	57 500,00 €	14 375,00 €
21	704 749,88 €	176 187,47 €
OP 114 – Véloroute Voie Verte	1 042 268,70 €	260 567,18 €
OP 148 - Bourg St Martial d'Artenset	563 000,00 €	140 750,00 €
OP 150 - Maison de santé	197 075,30 €	49 268,83 €
OP 153 – Pépinière	329 070,00 €	82 267,50 €
OP 155 - Centre de loisirs Moulin-Neuf	361 000,00 €	90 250,00 €
OP 156 - Piscine communautaire	100 000,00 €	25 000,00 €
OP 157 - Accessibilité écoles et cantines	45 000,00 €	11 250,00 €
OP 158 - Conformité sécurité des écoles	35 000,00 €	8 750,00 €
OP 159 - Véloroute Rive Gauche	200 000,00 €	50 000,00 €

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide l'ouverture de crédits budgétaires en section investissement comme décrits ci-dessus.
- Autorise le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette décision.

Vote Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

- **SPANC – mise en place de la redevance « usager » pour l'assainissement autonome à compter du 1er janvier 2018**

Suite à la reprise du budget annexe « assainissement autonome » du Syndicat d'Assainissement le Pizou-Moulin-Neuf par la CCIDL par délibération du conseil communautaire en décembre dernier, il convient de valider les tarifs suivants (reconduits à l'identique), applicables à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est précisé que la TVA est appliquée à 10%.

-pour le contrôle des installations neuves :

- Avis technique + étude de sol = 544,03€ HT soit 598,43€ TTC
- Avis technique = 105,18€ HT soit 115,70€ TTC

-pour le contrôle des installations existantes = 117,08€ HT soit 128,79€ TTC

-pour le contrôle de fin de travaux des installations d'assainissement non collectif = 117,08€ HT soit 128,79€ TTC